

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-20363 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
département Préparation des tabacs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H, 10 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20391 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteurs presses / laminage à froid
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
39 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20392 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteurs; fusion, coulée, recuit, traitement de surface et emballage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
90 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20539 / 100544
fmg sa, 1510 Moudon
fusion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)
- 12-20616 / 101744
Benteler Automotive, branch of Kindlimann SA, 2882 St-Ursanne
production frappes 1, 2, 3, contrôle qualité, usinage, mécanique, maintenance,
métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
150 H, 1 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-20662 / 111973
Lineafresca Logistic AG, 1123 Aclens
Chauffeurs < 3.5 t: Livraisons de produits alimentaires frais dans toute la Suisse romande
besoins spéciaux de consommation
5 H, 1 F
01.01.2010–31.12.2012 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-20650 / 100830
BASF Suisse SA, 1870 Monthey
bâtiments: 345, 347, 369A et 447
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
93 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20655 / 100043
ILFORD Imaging Switzerland GmbH, 1723 Marly
confection des papiers photographiques
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 30 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20486 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)
- 12-20645 / 110207
ILEM SA, 1228 Plan-les-Ouates
Infogérance & support: travaux IT
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 12-20644 / 110207
ILEM SA, 1228 Plan-les-Ouates
Infogérance & support: interventions lors de problèmes techniques sur les applications, réseaux et équipements IT
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
29.02.2012–28.02.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20647 / 112729
3Tech SA, 1227 Les Acacias
dpt dépannage: interventions lors de problèmes techniques sur les installations et équipements sous contrat de maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2012–31.03.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 12-20648 / 102121
Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne
labo téléphonique Lausanne: exclusivement sur mandats confiés par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), par exemple étude ESPA ou SHAPE ainsi que sondages d'opinion par téléphone liés exclusivement à l'étude média «Mach basis» selon Wempf & Remp
besoins spéciaux de consommation
35 H, 35 F
29.02.2012–28.02.2015 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 12-20488 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
nettoyage, surveillance usine, recuit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-20374 / 110575
SecureIT SA, 3960 Sierre
télésurveillance des réseaux informatiques de leurs clients
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

- 12-20400 / 101976
 Studer SA, 2555 Brügg BE
 ateliers: laminage, tréfilage, traitement thermique
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 16 H
 01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

- 12-20649 / 100830
 BASF Suisse SA, 1870 Monthey
 bâtiments: 369A, 369B, 345, 347 et 447
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 140 H
 01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-20156 / 111639
 Planzer Transports SA, 1580 Avenches
 logistique / secteurs; torréfaction, conditionnement, stockage et maintenance
 pour le Centre de production Nespresso
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
 26 H
 01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

- 12-20485 / 100012
 Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
 production chocolat, secteur: confiserie, conditionnement et expédition
 horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 33 H, 83 F
 01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)
 Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

11 avril 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail